

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU
NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE DE LA SCARPE**

Siège social : 20 rue de l'Epau 59230 SARS ET ROSIERES

Séance du 10 octobre 2024

- * Afférents du conseil : 14
- * En exercice : 14
- * Qui ont pris part au vote : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Scarpe régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège du SIVS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER, Président.

Délibération N° 28/2024

Date de la Convocation
02/10/2024

Présents : MESSAGER Jean-Claude, LELEU Carole, MICHALAK Jean-Michel, FILMOTTE Christophe, THIBAUT Jean-Luc, NORMAND Colette, BROQUET Jean-Noël, LEROY Véronique, CUVILLIEZ Chrystelle, COLIN Nathalie, CAULIEZ Régis, GHESQUIERE Anne-Sophie, POTY Maryvonne, MARTIN François, CARPENTIER Thierry.

Date d'affichage
02/10/2024

Absent excusé : GENOS Cathy (procuration à BROQUET Jean-Noël)

Suppléants absents excusés : MICHEL Nathalie, DUPONT Michelle, POLLET Marie, TAQUET Sabine, DUTHOIT Christine.

Secrétaire de séance : François MARTIN

Délibération N° 28/2024 : modifications budgétaires

Des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de terminer l'exercice budgétaire 2024.

Les membres du comité sont invités à adopter les modifications budgétaires suivantes en ajustant ces comptes :

Chapitre	Compte	Dépense	Recette
011	60611	+ 600.00	
	6064	+ 500.00	
	60628	- 5 000.00	
	611	+ 30 000.00	
	614	- 714.67	
	6161	- 1 097.64	
	6162	+ 5 874.95	
	6227	- 500.00	

	6231	- 1 000.00	
	6232	+ 1 600.00	
	6261	+235.00	
	63512	-1 410.00	
Total chapitre 011		29 087.64	
012	64111	+ 14 000	
	64113	+700.0	
	64131	+ 40 000.00	
	64138	+ 3000.00	
	6451	+ 20 000.00	
	6453	+ 2 500.00	
	6454	+ 500.00	
	6474	+ 1 500.00	
Total 012		82 200.00	
042-6811		+ 10 000.00	
Total 68		+ 10 000.00	
	747888		+ 121 287.64
Section d'investissement	2313	+ 10 000.00	
	040-28188		+ 1096.77
	040-2805		+ 5540.04
	040-281351		+458.44
	040-281352		+1477.46
	040-28145		+1146.50
	040-281838		+268.71
	040-281841		+12.08

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 059-200039881-20241010-DELIB28_2024-DE



Après en avoir délibéré, le comité syndical valide à l'unanimité la décision modificative budgétaire ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Fait en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président

Jean-Claude MESSAGER



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Sous-Préfecture le .15.10.2024. et de sa publication le .15.10.2024, et informe qu'en vertu du décret N° 83.1205 le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter du .15.10.2024